



Convention d'opération 2009 entre l'Union Nationale des Entreprises Adaptées et OPCALIA

Entre

L'Union Nationale des Entreprises Adaptées (UNEA), association régie par la loi de 1901, domiciliée 16 Rue Martel, 75010 Paris, représentée par Monsieur Sébastien CITERNE, son Président,

d'une part,

Et

OPCALIA, association régie par les dispositions de la Loi du 1er juillet 1901, ayant son siège social au 47, avenue de l'Opéra, 75002 PARIS, et représentée par son Président, Monsieur Olivier GOURLE.

D'autre part,

Cette convention s'inscrit dans le cadre de la convention de partenariat signée entre l'UNEA et OPCALIA, pour décrire concrètement les objectifs du plan d'action 2009, construit entre les deux partenaires.

Ne sont donc pas repris dans ce document, les motifs et intérêts de chacune des 2 parties

Les partenaires UNEA et OPCALIA conviennent de mettre en œuvre les actions suivantes durant l'année 2009 :

1. Réaliser une étude d'observation et de prospective sur les caractéristiques emploi / formation du secteur des entreprises adaptées

Il s'agit d'esquisser un portrait sectoriel de l'emploi et de la formation dans les entreprises adaptées. L'étude devra être à la fois quantitative (indicateurs et données chiffrées) et qualitatives (entretiens avec EA).

Le résultat présentera une photographie des caractéristiques socio-économiques d'emploi-métier-qualification-formation, mais également des éléments de perspectives sur les besoins et évolutions en matière de compétences.

Cette étude sera réalisée entre avril et octobre 2009 :

- financée par Opcalia, au titre des missions d'observation
- réalisée par un prestataire (appel d'offre en cours)
- pilotée par UNEA, avec l'appui d'Opcalia

2. Renforcer l'articulation, la communication et l'information entre les 2 réseaux

- Identifier, dans chaque réseau, les interlocuteurs territoriaux pour prise de contact dans toutes les régions
- Diffusion d'une information croisée, à travers nos outils de communication : internet, intranet, magazines, etc...
- Interventions réciproques / prise de parole lors de manifestations sur la formation et l'emploi des salariés d'entreprises adaptées

3. Construire un plan d'action sur 4 régions pilotes pour développer la formation des salariés des entreprises adaptées, particulièrement les salariés en situation de handicap

4 régions sont retenues pour l'année 2009 qui sont, sous réserve de leur accord : Aquitaine, Midi Pyrénées, Nord PC et Rhône Alpes.

UNEA et OPCALIA conviennent d'accompagner ces régions pour construire un plan d'action territorial :

- Rencontre des partenaires et des entreprises adaptées
- Recensement des besoins de formation, offres de services
- Recherche de solutions en matière de financement, notamment pour l'accompagnement des parcours de formation des salariés en situation de handicap
- Articulation avec l'académie ou organismes de formation
- Organisation administrative

Ces opérations seront capitalisées par les partenaires :

- au profit d'autres régions (pilotes ou non)
- pour alimenter les travaux avec l'Académie (point 4)

4. Proposer un processus articulé et des modalités de fonctionnement entre l'Académie UNEA et OPCALIA pour faciliter l'accès à la formation des salariés des entreprises adaptées,

Les 2 partenaires s'engagent à produire un process simple et opérationnel sur la gestion des formations de l'Académie, pour les salariés des entreprises adaptées : inscription, prise en charge, gestion, facturation, ...

Réciproquement, les produits et dispositifs susceptibles de répondre aux besoins des EA (ex. thandem, 1001 lettres@) pourront être déployés à travers l'Académie UNEA, renforçant ainsi la cohérence, la simplicité, et le rayonnement de ces actions.


Fait à Paris, le

23/03/2009

Pour OPCALIA


Olivier Gourlé
Président

pour l'UNEA


Sébastien Citerne
Président